

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 722

présenté par
M. Armand

à l'amendement n° 648 de M. Eskenazi

APRÈS L'ARTICLE 1ER A

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement propose de supprimer le 1° de l'amendement, afin de maintenir le terme consacré de « sécurité d'approvisionnement » utilisé dans le code de l'énergie. Il préserve l'intention de l'amendement : mentionner les énergies bas-carbone et non les seules énergies renouvelables.